

PROGRAMME D'ACTION DE L'OCI POUR LE DÉVELOPPEMENT DU BLÉ

PROGRAMME D'ACTION DE L'OCI

POUR LE DÉVELOPPEMENT DU BLÉ

1. INTRODUCTION

Le blé est l'une des plus anciennes sources de nourriture pour l'homme. Selon la FAO¹, le blé est la deuxième culture alimentaire en importance après le riz, fournissant 20% des protéines et des calories quotidiennes à 4,5 milliards de personnes dans le monde. Actuellement, le blé est la culture la plus cultivée dans 128 pays, avec une production mondiale de 772 millions de tonnes en 2017. À l'échelle mondiale, environ 61% de la production de blé est utilisée pour l'alimentation humaine et 17% pour l'alimentation animale.

2. ÉTAT ACTUEL

i. Production

Le blé est également l'une des cultures céréalières les plus populaires dans la majorité des pays membres de l'OCI. Selon les dernières estimations de la FAO, la production de blé dans les pays de l'OCI aurait été de 119 millions de tonnes en 2017, contre 86 millions de tonnes en 2000. Au cours de la même période, la superficie totale consacrée à la récolte de blé est également passée de 48,4 à 51,6 millions d'hectares. D'autre part, la part des pays de l'OCI dans la production totale de blé dans le monde a connu une tendance moyenne d'environ 15% en 2017. En 2017, 38 pays membres produisaient du blé avec une superficie totale récoltée de 51,6 millions d'hectares, ce qui correspond à 17,5% de la superficie totale des terres arables et des cultures permanentes.

Au niveau des pays individuels, la culture et la production de blé sont restées fortement concentrées dans une poignée de pays de l'OCI. En 2017, les 10 plus gros producteurs représentaient environ 91% de la production de blé de l'OCI. Parmi ces principaux pays producteurs de blé, le Pakistan à lui seul représentait près du quart (22,3%) de la production totale de l'OCI, suivi par la Turquie (18,0%), le Kazakhstan (12,4%) et l'Iran (11,7%). Actuellement, six pays membres de l'OCI sont classés parmi les 20 premiers producteurs de blé au monde. Parmi ces membres, le Pakistan est classé 8^{ème}, la Turquie 11^{ème}, le Kazakhstan 14^{ème}, l'Iran 14^{ème} et l'Egypte 17^{ème}.

Le blé est le pilier de l'agriculture dans les principaux pays membres de l'OCI producteurs de blé. Au Pakistan, principal producteur de blé de l'OCI, plus de 80% des agriculteurs cultivent du blé sur environ neuf millions d'hectares de terres, soit environ 40% du total des terres cultivées du pays². Au Pakistan, plus de la moitié du blé est produite sur les terres irriguées du Pendjab. Au fil des ans, le gouvernement a élaboré une politique nationale sur le blé visant à encourager et à aider les agriculteurs par le biais de diverses subventions et mesures de contrôle des prix. En général, le gouvernement achète le blé aux agriculteurs par l'intermédiaire du Pakistan Agricultural Storage and Corporation (PASSCO) au niveau fédéral et du département de l'alimentation du Pendjab. Bien que le secteur privé domine la production, le transport et la mouture du blé, son rôle dans le commerce du blé³ est très limité. L'activité agricole est principalement dominée par les petits exploitants agricoles en Turquie, avec environ 3,5 millions d'agriculteurs occupant 20 millions d'hectares de terres productives⁴. La Turquie produit en moyenne plus de 20 millions de tonnes de blé par an. Dans le cadre du projet agricole national, le gouvernement a mis en place un programme spécial d'encouragement permettant aux agriculteurs de cultiver du blé de haute qualité dans les 941 bassins agricoles désignés⁵. Au fil des ans, des efforts ont été déployés pour encourager l'utilisation de

¹ https://bit.ly/2pTolpj

² https://bit.ly/2S0crPf

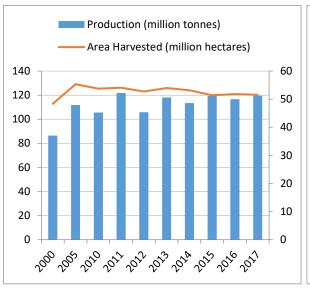
³ https://bit.ly/2FGh5fQ

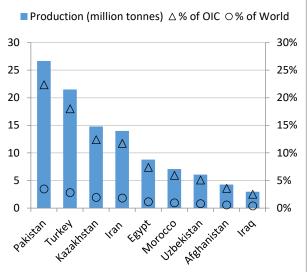
⁴ https://bit.ly/2H9S3CB

⁵ https://bit.ly/2H9S3CB

semences certifiées afin d'améliorer le rendement ; et actuellement environ 50 à 60% de la production de blé est faite avec des semences certifiées⁶. L'Office turc des céréales, une entreprise économique publique autonome et à responsabilité limitée, supervise et réglemente le marché du blé en fonction de l'évolution du marché international des produits de base⁷.

Graphique 1 : Production de blé et région (rhs) Graphique 2: 10 plus gros producteurs de blé de l'OCI, 2017





Source : Base de données en ligne de la FAOSTAT

ii. Consommation

En tant que principale source de nourriture, le blé est largement consommé dans le monde entier. Selon les dernières estimations, plus de 61% du blé mondial (750 millions de tonnes) est utilisé pour l'alimentation humaine, 17% est destiné à l'alimentation du bétail et le reste à d'autres fins (comme les semences, l'utilisation industrielle). Conformément aux tendances mondiales, la plus grande partie du blé dans les pays de l'OCI est également consommée comme aliment. Comme le montre le Graphique 3, 121 millions de tonnes de blé ont été utilisées comme aliments dans les pays de l'OCI, soit environ 7 millions de tonnes de plus que leur production totale. Par ailleurs, 18 millions de tonnes de blé ont été utilisées pour nourrir le bétail, ce qui correspond à 16% de la production totale de blé de l'OCI.

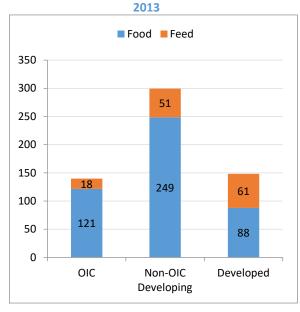
En termes absolus (Graphique 4), la plus grande quantité de blé est utilisée pour l'alimentation humaine au Pakistan (20,7 millions de tonnes), suivie de la Turquie (12,7 millions de tonnes), de l'Égypte (12 millions de tonnes) et de l'Iran (11,9 millions de tonnes). La part relative du blé utilisé pour l'alimentation dans la production totale varie considérablement entre les principaux producteurs et consommateurs de blé dans les pays de l'OCI. Parmi les 20 principaux consommateurs de blé, l'utilisation alimentaire de blé est supérieure à la production locale dans 12 pays membres. En d'autres termes, la majorité de ces pays dépendent des importations pour satisfaire la demande locale de blé. Entre autres, plus de 60% de la production de blé est utilisée pour l'alimentation humaine au Pakistan, 71% en Ouzbékistan, 61% en Turquie et au Turkménistan (Graphique 4). En revanche, l'Égypte est le premier pays de l'OCI en ce qui concerne l'utilisation fourragère de blé (4,9 millions de tonnes), suivie par l'Ouzbékistan (3,3 millions de tonnes) et le Maroc (2 millions de tonnes).

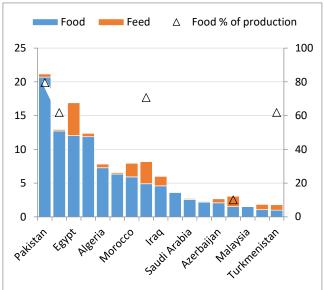
⁶ https://bit.ly/2DsbRSv

⁷ https://bit.ly/2R5sAi3

Graphique 1: Utilisation du blé (million de tonnes)

Graphique 4 : Plus gros consommateurs de blé de l'OCI 2013



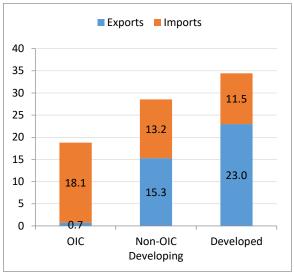


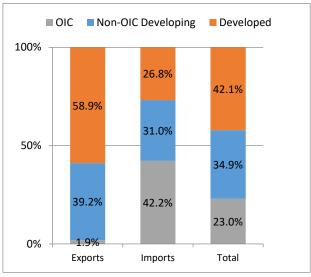
Source : Base de données en ligne de la FAOSTAT

iii. Commerce

Les échanges mondiaux de blé se sont chiffrés à 81,7 milliards de Dollars EU en 2017, dont 39,0 milliards Dollars EU en exportations et 42,8 milliards USD en importations. Les États-Unis, quatrième producteur mondial de blé, sont le premier exportateur avec 15,6% des exportations mondiales, suivis de la Russie (14,9%) et du Canada (13,1%). Du côté des importations, l'Indonésie est le plus gros importateur avec 8,5% des importations mondiales de blé, suivie de l'Égypte (6,1%), de l'Algérie (4,2%) et de l'Italie (4,0%). Les pays membres de l'OCI, en tant que groupe, jouent un rôle important dans le commerce mondial du blé avec une valeur totale de 18,8 milliards de dollars EU, ce qui correspond à 23% du commerce mondial du blé (Graphique 6). Cependant, les importations représentent l'essentiel du commerce du blé dans les pays de l'OCI. En 2017, les exportations de blé des pays de l'OCI ne représentaient que 0,7 milliards de Dollars EU, contre seulement 18,1 milliards de Dollars EU d'importations (Graphique 5). La part relative des pays de l'OCI dans les exportations et importations mondiales de blé a été enregistrée à 2% et 42,2%, respectivement.

Graphique 5 : Commerce du blé (milliards de dollars) Graphique 6 : Part dans le commerce mondial de blé

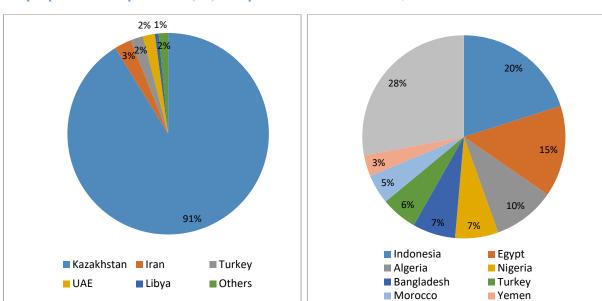




Source: Statistiques UN COMTRADE et ITC

Au niveau des pays individuels, le commerce du blé est resté fortement concentré entre quelques pays membres de l'OCI. Comme le montre la graphique 5, plus de 98% des exportations totales de blé en 2017 proviennent uniquement de cinq membres de l'OCI. Parmi ceux-ci, le Kazakhstan est le plus grand exportateur de blé avec une part de lion (91,2%) du total de l'OCI, suivi de l'Iran et de la Turquie. Bien qu'une distribution relativement meilleure puisse être observée en ce qui concerne les importations, les 5 premiers importateurs représentent toujours 58% des importations totales de blé dans les pays de l'OCI. Parmi ces pays, l'Indonésie est le plus gros importateur avec 20,1% des importations totales de blé de l'OCI, suivie de l'Égypte (14,5%), de l'Algérie (9,9%), du Bangladesh (6,9%) et de la Turquie (6,8%).

Le Kazakhstan et la Turquie figurent parmi les principaux exportateurs de farine de froment au monde. Les principaux consommateurs de blé kazakh sont situés en Asie, notamment en Ouzbékistan, au Tadjikistan, en Afghanistan et en Chine. En revanche, les principaux clients de la farine de blé turque sont l'Iraq, la Syrie, le Soudan, l'Angola et la Somalie. Il convient de souligner que malgré son autosuffisance en matière de production de blé, la Turquie a continué d'importer du blé, en particulier de Russie, pour la mouture en raison de la qualité inférieure du blé produit localement⁸.



Graphique 5: Gros exportateurs (lhs) et importateurs de blé de l'OCI, 2017

Source: Statistiques UN COMTRADE et ITC

3. DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

i. Problèmes majeurs

Les Etats membres de l'OCI sont confrontés à un large éventail de défis dans la production du blé. Parmi les principaux défis, citons :

- La dégradation du sol ;
- La hausse des températures, les conditions météorologiques extrêmes et la diminution de la disponibilité en eau ;
- Croissance démographique rapide;
- Mauvaise mécanisation et coût de production élevé ;
- Environnement politique inadéquat ou faible ;
- Faible financement des institutions nationales de recherche agricole et de vulgarisation;

⁸ https://bit.ly/2DsbRSv

- Manque d'investissement dans les infrastructures telles que les routes, les installations de stockage et de marché ;
- Faible accès aux variétés / semences améliorées.
- Le blé meunier a un faible rendement et la consommation de farine de blé extrêmement raffinée est insuffisante.

ii. Opportunités

- Dotation en ressources naturelles ;
- Demande croissante des consommateurs ;
- Réalisation de la sécurité alimentaire ;
- Introduction et transfert des technologies, équipements et compétences agricoles modernes ;
- Intensification des opportunités d'emploi rémunéré et indépendant pour la communauté rurale.
- Approfondissement de la sensibilisation quant aux avantages de la farine de blé entier, au fur et à mesure que la consommation de ses produits augmente.

4. OBJECTIFS ET CIBLES

L'objectif général du Programme d'action de l'OCI pour le développement du blé est d'assurer l'autosuffisance en blé à moyen terme et d'exporter sur les marchés régionaux et internationaux à long terme.

i. Objectifs spécifiques

- Augmentation de la production nationale de blé afin de réduire progressivement la dépendance aux importations ;
- Augmenter la part des pays de l'OCI dans les exportations mondiales de blé.

ii. Les cibles

- Atteindre l'autosuffisance en blé;
- Augmenter la production de blé grâce à l'utilisation de technologies modernes, notamment de semis de blé de qualité supérieure ;
- Contribuer à l'élimination de la pauvreté;
- Créer des emplois dans les communautés rurales.
- Encourager la consommation de farine de blé entier et améliorer le rendement de la farine de blé blanchi.

5. RÉPONSES ET ZONES DE COOPÉRATION

Les activités énumérées ci-dessous représentent ce qui est nécessaire aux niveaux local, national et de l'OCI pour augmenter la production de blé.

i. Local et communautaire

• Fournir aux ruraux / agriculteurs l'accès aux connaissances et aux informations dont ils ont besoin pour accroître la productivité et la durabilité de leurs systèmes de production;

- Dispenser aux ruraux / agriculteurs une formation technique spécialisée et intensive sur les pratiques agricoles adaptées aux conditions locales, notamment la gestion des cultures, des sols et de l'eau, dans le but d'améliorer la productivité;
- Distribuer aux communautés rurales / agriculteurs des variétés de blé améliorées à haut rendement et tolérantes à la chaleur ;
- Améliorer l'accès aux intrants (semences, engrais, pesticides, carburants, installations d'irrigation, etc.) pour les agriculteurs et les coopératives d'agriculteurs ;
- Soutenir les communautés rurales/agriculteurs par la diffusion de technologies modernes éprouvées et d'autres pratiques agronomiques afin d'assurer des conditions de croissance optimales ;
- Développer les infrastructures rurales pour améliorer la production potentielle et connecter les agriculteurs à d'autres acteurs et marchés de la chaîne de valeur.

ii. National

- Renforcer les capacités institutionnelles et humaines pour accroître la production de blé;
- Améliorer la capacité de collecte, de compilation et de traitement des données afin d'élaborer des politiques saines dans le secteur agricole, y compris le blé ;
- Soutenir le développement de la R&D et le renforcement des capacités nationales de recherche agricole, s'agissant notamment de la production et de la transformation du blé, y compris la réalisation de tests d'adaptabilité pour les meilleures variétés de blé dans un réseau multi-local;
- Créer un environnement propice à l'expansion de la production de blé, y compris la création de partenariats public-privé pour financer la mécanisation et la mise à l'échelle des nouvelles technologies et la distribution de semences améliorées ;
- Elaborer des politiques judicieuses pour encourager les investissements, y compris privés, dans la production de blé ;
- Développer et introduire de nouvelles variétés dans la production de blé afin d'accroître la productivité et d'atténuer les effets négatifs du changement climatique ;
- Enregistrer des variétés retenues dans le journal de bord national en vue de leur standardisation ;
- Créer un marché pour le blé national avec des garanties de prix minimum pour les agriculteurs et des incitations pour que les minotiers achètent du blé national ;
- Développer la chaîne de valeur du marché du blé, y compris les structures de recherche et développement, les industriels de la farine, les boulangers, les producteurs, etc ;
- Organiser les campagnes afin d'augmenter la consommation de farine de blé entier et les rendements plus élevés de farine de blé blanchi ;
- Améliorer les normes de blé pour la farine de blé entier, des rendements plus élevés de farine de blé blanchi et de leurs produits, en particulier du pain et de la farine de blé ;
- Promouvoir la chaîne de valeur biologique dans le secteur du blé.

iii. Régional et intra-OCI

- Encourager la coopération entre les centres de recherche agricole des États membres de l'OCI ;
- Mener des programmes et projets de recherche conjoints sur la production de blé entre les États membres de l'OCI ;
- Augmenter le commerce de semences entre les États membres de l'OCI ;

- Promouvoir le transfert de connaissances et d'expertise entre les États membres de l'OCI en matière de production de blé par le biais de programmes de renforcement des capacités et de partage d'expériences ;
- Initier le développement de nouveaux programmes collaboratifs et des actions coordonnées dans tous les pays de l'OCI (programmes de liaison inverse) dans le domaine de la production de blé.
- Favoriser la coopération pour vulgariser la consommation de farine de blé entier, de farine de blé blanchie à rendement plus élevé et de leurs produits, en particulier le pain ;
- Favoriser la coopération pour améliorer les normes alimentaires, en particulier la farine de pain et de blé ;
- Renforcer et revitaliser la coopération déjà existante entre les États membres de l'OCI.

6. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du programme d'action de l'OCI pour le développement du blé se fera par la prise en compte des objectifs convenus dans les stratégies nationales de développement du blé.

Afin d'accélérer la formulation des projets et leur mise en œuvre effective dans le cadre du Programme d'action de l'OCI pour le développement du blé, un comité directeur composé des États membres de l'OCI intéressés par le développement de la chaîne de valeur du blé et des institutions compétentes de l'OCI sera mis en place. Il est envisagé que le Comité susmentionné se réunisse régulièrement dans le but d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de l'OCI, d'identifier les priorités et les nouvelles possibilités de développement du secteur du blé, ainsi que d'approuver les projets. En outre, un comité de projet composé des porteurs de projets et des partenaires financiers sera également mis en place. La tâche principale du comité de projet consistera à surveiller et à assurer la mise en œuvre efficace des projets approuvés.

TEY - 07102021